

Permis R – ORLY / Théorie - Maintien de compétence

Autorisation de circuler sur les aires de manœuvre – Permis R - ORLY



NIVEAU

Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne détentrice d'un permis R / ORLY et conduisant régulièrement dans les secteurs de l'aire de Manœuvre hors secteurs non-autorisés au permis R.



OBJECTIFS

- Actualiser la connaissance de la réglementation et des consignes permettant de conduire en sécurité dans le secteur Manœuvre de l'aéroport d'ORLY.
- Attention, cette formation doit être complétée par une formation pratique obligatoire à la charge de l'employeur (voir Consigne n°3 ADP/ORLY).



CONTENU

Théorie

- La réglementation.
- L'aire de manœuvre : Les pistes et leurs protections / Les voies de circulation avion / Les sens de circulation / La signalisation, les marquages et les balisages / Les servitudes.
- Les règles d'exploitation : L'équipement et la signalisation des véhicules et engins / Les règles de circulation / Les particularités de circulation / Les procédures d'urgence.
- La sécurité en exploitation : les FOD / Le danger des moteurs / La notification d'incident.
- La radiocommunication : Les indicatifs d'appel / Les principes de mise en œuvre / Les fréquences radio en service sur l'aéroport.

Consigne n°3 ADP/ORLY

 **Durée** à titre indicatif

7,5 heures.

 **Prérequis**

Permis R – ORLY en cours de validité.

 **Méthode**

- Formation théorique en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.


 **Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

24 mois.

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>